

**BILAN**  
AU 30 juin 2014

en milliers de dh

en milliers de dh

ACTIF	juin-14	décembre-13
. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 349 047	1 995 112
<b>. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 983 663</b>	<b>1 800 573</b>
. A vue	474 255	402 832
. A terme	1 509 408	1 397 741
<b>. Créances sur la clientèle</b>	<b>55 993 831</b>	<b>57 096 241</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	20 992 418	21 578 663
. Crédits à l'équipement	16 191 710	15 806 502
. Crédits immobiliers	14 950 424	15 032 804
. Autres crédits	3 859 279	4 678 273
<b>. Créances acquises par affacturage</b>		
. Titres de transaction et de placement	6 266 784	5 077 337
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	508 002	1 349 170
. Autres titres de créance	72 761	73 096
. Titres de propriété	5 686 021	3 655 071
<b>. Autres actifs</b>	<b>2 421 301</b>	<b>3 135 070</b>
<b>. Titres d'investissement</b>	<b>6 341 399</b>	<b>6 435 388</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 341 399	6 435 388
. Autres titres de créance		
. Titres de participation et emplois assimilés	358 786	297 544
<b>. Créances subordonnées</b>		
. Immobilisations données en crédit-bail et en location		
. Immobilisations incorporelles	403 485	410 557
. Immobilisations corporelles	2 001 590	1 931 113
<b>Total de l'Actif</b>	<b>78 119 887</b>	<b>78 178 935</b>

PASSIF	juin-14	décembre-13
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux.		
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>7 492 558</b>	<b>9 014 520</b>
. A vue	484 641	218 180
. A terme	7 007 918	8 796 341
<b>. Dépôts de la clientèle</b>	<b>57 129 767</b>	<b>54 430 954</b>
. Comptes à vue créditeurs	27 118 487	26 195 266
. Comptes d'épargne	8 430 311	8 048 508
. Dépôts à terme	20 096 976	17 605 321
. Autres comptes créditeurs	1 483 993	2 581 859
<b>. Titres de créance émis</b>	<b>5 400 109</b>	<b>6 372 961</b>
. Titres de créance négociables	5 400 109	6 372 961
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
<b>. Autres passifs</b>	<b>681 709</b>	<b>1 242 789</b>
. Provisions pour risques et charges	637 100	688 147
<b>. Provisions réglementées</b>		
. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157
<b>. Dettes subordonnées</b>	<b>1 262 658</b>	<b>1 226 238</b>
. Ecart de réévaluation	409 428	409 428
<b>. Réserves et primes liées au capital</b>	<b>1 443 120</b>	<b>1 443 120</b>
<b>. Capital</b>	<b>3 818 248</b>	<b>3 818 248</b>
<b>. Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>(180 000)</b>	<b>(292 000)</b>
<b>. Report à nouveau (+/-)</b>	<b>(588 192)</b>	<b>(588 192)</b>
<b>. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>405 562</b>	<b>-</b>
<b>. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>200 662</b>	<b>405 562</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>78 119 887</b>	<b>78 178 935</b>

**HORS BILAN**  
AU 30 juin 2014

en milliers de dh

	juin-14	décembre-13
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>6 190 236</b>	<b>6 965 813</b>
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 576 087	2 214 401
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	669 112	668 944
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 945 037	4 082 469
5. Titres achetés à réméré	-	-
6. Autres titres à livrer	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
10. Titres vendus à réméré	-	-
11. Autres titres à recevoir	-	-

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**  
du 01/01/2014 au 30/06/2014

en milliers de dh

RUBRIQUE	juin-14	juin-13
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 432 106</b>	<b>2 303 255</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	15 413	12 777
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 997 836	1 946 739
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	128 580	143 513
Produits sur titres de propriété	14 070	14 162
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	158 138	131 450
Autres produits bancaires	118 068	54 614
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>970 951</b>	<b>901 730</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	169 146	177 744
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	600 627	533 689
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	130 648	100 899
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	70 531	89 397
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 461 155</b>	<b>1 401 526</b>
Produits d'exploitation non bancaire	21	2 561
Charges d'exploitation non bancaire	20 990	7 432
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>744 166</b>	<b>717 661</b>
Charges de personnel	436 516	418 183
Impôts et taxes	9 842	8 013
Charges externes	197 634	189 623
Autres charges générales d'exploitation	16 400	14 631
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	83 774	87 211
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>901 019</b>	<b>414 846</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	463 473	255 309
Pertes sur créances irrécouvrables	418 417	76 512
Autres dotations aux provisions	19 129	83 025
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>627 914</b>	<b>150 374</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	489 009	109 474
Récupérations sur créances amorties	45 817	38 113
Autres reprises de provisions	93 088	2 786
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>422 915</b>	<b>414 522</b>
Produits non courants	8 297	5 151
Charges non courantes	130 321	126 429
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>300 891</b>	<b>293 244</b>
Impôts sur les résultats	100 229	108 500
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>200 662</b>	<b>184 744</b>

**TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Du 01/01/2014 au 30 juin 2014

en milliers de dh

	juin-14	dec-13
1.Produits d'exploitation bancaire perçus	2 432 106	4 730 140
2.Récupérations sur créances amorties	45 817	100 099
3.Produits d'exploitation non bancaire perçus	8 318	250 861
4.Charges d'exploitation bancaire versées	(970 951)	(2 206 179)
5.Charges d'exploitation non bancaire versées	(151 311)	(494 724)
6.Charges générales d'exploitation versées	(644 992)	(1 253 471)
7.Impôts sur les résultats versés	(100 229)	(35 961)
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges Variation de :	618 758	1 090 766
8.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(183 090)	(285 858)
9.Créances sur la clientèle	650 642	(2 937 037)
10.Titres de transaction et de placement	(1 156 701)	(2 756 514)
11.Autres actifs	713 769	(620 869)
12.Immobilisations données en crédit-bail et en location		
13.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(1 521 962)	346 405
14.Dépôts de la clientèle	2 698 813	2 410 553
15.Titres de créance émis	(972 853)	1 056 926
16.Autres passifs	(561 080)	509 532
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	(332 462)	(2 276 862)
III.Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I.+II)	286 295	(1 186 096)
17.Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		7 430
19.Acquisition d'immobilisations financières		
20.Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(80 781)	(280 819)
21.Intérêts perçus		
22.Dividendes perçus		
IV.Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	(80 781)	(273 390)
23.Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.Emission de dettes subordonnées	36 420	(139 769)
25.Emission d'actions		
26.Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.augmentation des capitaux propres et assimilés	112 000	
28.Intérêts versés		
29.Dividendes versés		
V.Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	148 420	(139 769)
VI.Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	353 935	(1 599 254)
VII.Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 995 112	3 594 366
VIII.Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 349 047	1 995 112

**ETAT DES SOLDES DE GESTION**

du 01/01/2014 au 30 juin 2014

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	juin-14	juin-13
+ Intérêts et produits assimilés	2 141 830	2 103 029
- Intérêts et charges assimilées	900 420	812 333
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>1 241 409</b>	<b>1 290 696</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
<b>RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION</b>		
+ Commissions perçues	158 138	131 450
- Commissions servies	85	526
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>158 053</b>	<b>130 924</b>
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	(567)	
+ Résultat des opérations sur titres de placement	85 968	(1 111)
+ Résultat des opérations de change	27 278	15 338
+ Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	112 679	14 227
+ Divers autres produits bancaires	14 070	14 197
- Diverses autres charges bancaires	65 057	48 518
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 461 155</b>	<b>1 401 526</b>
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	(5 386)	(3 174)
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	21	2 561
- Autres charges d'exploitation non bancaire	20 990	7 432
- Charges générales d'exploitation	744 166	717 661
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>690 634</b>	<b>675 820</b>
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	347 064	184 233
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	(79 345)	77 065
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>422 915</b>	<b>414 522</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>(122 024)</b>	<b>(121 277)</b>
- Impôts sur les résultats	100 229	108 500
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>200 662</b>	<b>184 744</b>
<b>II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>juin-14</b>	<b>juin-13</b>
+ Resultat net de l'exercice	200 662	184 744
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des Immobilisations incorporelles et corporelles	83 774	87 211
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des Immobilisations financières	6 783	4 731
+ Dotations aux provisions pour risques généraux		74 100
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes	68 959	24 998
- Reprises de provisions	86 397	1 557
- Plus-values de cession sur immobilisations incorp & corporell		2 222
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorp & corporell		
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
+ Capacité d'autofinancement	273 781	372 004
- Bénéfices distribués		
<b>+ AUTOFINANCEMENT</b>	<b>273 781</b>	<b>372 004</b>

**CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES**

AU 30 juin 2014

en milliers de dh

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Cnèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total juin-2014	Total dec-2013
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 614 576	69	139 054	232 766	1 986 465	1 460 208
VALEURS RECUES EN PENSION		613 925			613 925	590 437
- au jour le jour						
- à terme		613 925			613 925	590 437
COMPTES ET PRETS DE TRÉSORERIE		615 643			615 643	392 210
- au jour le jour		100 000			100 000	
- à terme		515 643			515 643	392 210
PRETS FINANCIERS			377 378		377 378	387 709
AUTRES CREANCES		2 349			2 349	2 142
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 020	2 480			3 499	3 228
CREANCES EN SOUFFRANCE						25 353
<b>TOTAL</b>	<b>1 615 595</b>	<b>1 234 465</b>	<b>516 432</b>	<b>232 766</b>	<b>3 599 258</b>	<b>2 861 287</b>

**CREANCES SUR LA CLIENTELE**

AU 30 juin 2014

en milliers de dh

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total juin-14	Total dec-13
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRÉSORERIE	478 799	70 732	11 380 194	6 849 135	18 778 859	19 584 116
- Comptes à vue débiteurs	476 520	70 732	4 155 324	3 673 293	8 375 869	8 569 451
- Créances commerciales sur le maroc	2 279		776 126	159 827	938 232	1 014 009
- Crédits à l'exportation			119 743		119 743	225 545
- Autres crédits de trésorerie			6 329 001	3 016 015	9 345 016	9 775 111
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 789 926	1 789 926	1 577 280
CREDITS A L'EQUIPEMENT	788 552		8 063 861	6 580 526	15 432 939	15 029 507
CREDITS IMMOBILIERS			7 331 090	7 198 868	14 529 958	14 667 120
AUTRES CREDITS			36 233	1 920 157	1 956 390	3 133 644
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR				1 602 870	1 602 870	1 559 945
CREANCES EN SOUFFRANCE		2 684	960 428	939 777	1 902 889	1 544 629
<b>TOTAL</b>	<b>1 267 351</b>	<b>73 416</b>	<b>27 771 806</b>	<b>26 881 259</b>	<b>55 993 831</b>	<b>57 096 240</b>

**DEPOTS DE LA CLIENTELE**

AU 30 juin 2014

en milliers de dh

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total juin-14	Total dec-13
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	5 319 923	656 896	3 430 132	17 667 234	27 074 185	26 147 858
COMPTE D'EPARGNE				8 358 980	8 358 980	7 977 718
DEPOTS A TERME	1 139 669	4 356 064	2 363 508	12 006 601	19 865 842	16 349 749
AUTRES COMPTES CREDITEURS	37 931		472 704	573 358	1 483 993	3 635 063
INTERETS COURUS A PAYER				346 767	346 767	320 566
<b>TOTAL</b>	<b>6 497 523</b>	<b>5 012 960</b>	<b>6 266 344</b>	<b>39 352 940</b>	<b>57 129 767</b>	<b>54 430 954</b>

# NOTE DE PRESENTATION DES REGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

## PRINCIPES GENERAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

## 1.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

• Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,  
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

• Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

• Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).

• Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matérielle.

• Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Les créances en souffrance sur la clientèle

• Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

\* 20 % pour les créances pré-douteuses,  
\* 50 % pour les créances douteuses,  
\* 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

• Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

• Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

• Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

• Au 31 décembre 2008, l'analyse des créances en souffrance assorties de garanties hypothécaires devant faire l'objet de la décote prévue par l'article N°22 de la circulaire N° 19/G/2002 de BAM a fait ressortir que :

- Une première partie des créances analysées antérieures à 2002 a donné lieu à un provisionnement intégral pour un montant de 340 MDH constaté en 2008.

- Le reliquat de ces créances susvisées fera l'objet d'un étalement linéaire de la décote entre 2009 et 2011.

## 1.3 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,  
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

## 1.4 Portefeuilles de titres

### 1.4.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

### 1.4.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

### 1.4.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

### 1.4.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le

Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation;  
- Participations dans les entreprises liées;  
- Titres de l'activité du portefeuille;  
- Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

### 1.4.5 Pensions livrées

Sont inscrits en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

## 1.5 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

## 1.5. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

## 1.7. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	Sans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immobilisations d'exploitation	20ans
Mobilier de bureau	10ans
Matériel informatique	Sans
Matériel roulant	Sans
Agencements, aménagements et installations	Sans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

## 1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

## 1.9 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions  
Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

## 1.10 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

# DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES ET INSTANCES DE GOUVERNANCE

## I - TYPOLOGIE DES RISQUES

### 1. Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. La filière risque de crédit relève de l'entité Gestion Globale des Risques (GGR). Son domaine d'intervention s'étend sur toute la filière à savoir l'octroi des crédits, la surveillance des engagements et le recouvrement précontentieux et contentieux. Elle a ainsi pour mission principale l'analyse des demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la conformité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations. L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants. Ainsi, on distingue divers échelons d'autorisation en fonction des montants, de la nature des crédits, du secteur d'activité : les points de vente, les Directions Régionales, et les Directions du Réseau et les comités du Siège.

Pour le risque dans le secteur agricole, la banque dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité.

### 2. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnel et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Pour la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels, plusieurs attitudes sont envisagées :

• Renforcer les contrôles ;  
• Couvrir les risques, par la mise en place d'assurance ;  
• Elaborer des plans de continuité d'activité.  
Le CAM dispose d'un dispositif de contrôle permettant une réduction des

risques opérationnels de même que de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile. Le dispositif organisationnel mis en place, se basant sur des Correspondants Risques Opérationnels (CRO) permet la remontée des événements de risques

### 3. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt. Conformément aux dispositions de la circulaire 30/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque de taux, le Crédit Agricole du Maroc communique périodiquement au Directoire et à Bank Al Maghrib sur l'impact de variation de taux d'intérêt sur son PNB et sur ses fonds Propres. La politique du Crédit Agricole du Maroc en matière d'ALM se base sur l'optimisation des adossements des actifs et des passifs (gestion dynamique actif/passif) à travers l'orientation de la stratégie en matière de dépôts et de crédits. L'ALM assure ainsi un suivi régulier du risque de taux et a en charge la couverture d'éventuels gaps de taux dans les limites fixées par le comité ALM.

### 4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie ainsi sur :

• Le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits ;  
• Le suivi et la projection des flux de trésorerie ; et  
• Le maintien d'un éventail varié de sources de financement ;

La banque a recours à une gestion rigoureuse de sa trésorerie et assure un suivi mensuel de ses liquidités à court terme. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille de titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et OPCVM.

La banque est également un intervenant important sur le marché monétaire et interbancaire par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position du CAM lui permet de recourir, à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

## II - INSTANCES DE GOUVERNANCE

### 1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est une instance de gouvernance qui a pour mission d'assurer un contrôle de 3ème niveau à travers les structures de la Banque. Ainsi ce comité :

• Examine les comptes sociaux avant leur soumission au Conseil de Surveillance,  
• Contrôle l'existence, l'adéquation et l'application des procédures internes ainsi que les dispositifs de mesure, de maîtrise et de surveillance suffisants des risques bancaires et ratios prudentiels,  
• Examine la pertinence des activités de l'Audit Interne dans les entités ou Groupes ;  
• Examine la situation de conformité et l'état d'avancement des actions dans ce domaine.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 25 Mars 2014, a décidé la création des comités suivants :

• Comité de Nomination et de Rémunération ;  
• Comité d'Investissement ;  
• Comité des Grands Risques.

### 2. Directoire

Le Directoire se réunit deux fois par mois pour statuer sur la gestion courante et suivre les réalisations de la banque.

### 3. Comité Directeur du Groupe

Le Comité Directeur du Groupe se tient une fois par mois. Il a pour mission de définir et assurer le suivi des grandes orientations stratégiques du Groupe. Il est présidé par le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire.

### 4. Comité des opérations stratégiques (COS)

Le COS regroupe en plus des membres du Directoire, les Directeurs du Pôle risque crédit, du Pôle Recouvrement et Suivi du Risque Crédit, du Réseau

d'Exploitation, des Engagements du Réseau Entreprises et des Directions du Réseau (Nord, Centre et Sud) • Dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues, le Comité a pour missions de :

- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel ou ceux faisant partie d'un groupe d'affaires dont l'encours global dépasse la compétence du comité de Crédit du Siège ;
- Statuer sur les demandes de crédit pour le financement de la promotion dépassant les compétences du CCS, ainsi que les demandes de crédit relatives à l'acquisition d'actifs boursiers ;
- statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, re-profilage, report, solde de tout compte) des créances irrégulières dépassant la compétence du CCS
- statuer sur les projets d'investissements pour le compte du GCAM (Banque et Filiales : acquisition, vente de locaux et biens immobiliers, etc.)
- statuer sur les prises de participations et acquisitions d'actifs boursiers pour le compte de la banque et tout choix stratégique lié aux activités du Pôle Marché des Capitaux et International.

## 5. Dispositif de la gestion des Crédits

### 5.1 Comités de crédit

#### 5.1.1 Comités de Réseau

- Comité de Crédit de la Caisse Locale : le système de scoring permet la prise de décision après calcul automatique du crédit possible. Les dossiers qui ne peuvent être examinés dans le cadre du scoring sont soumis au Comité de crédit de la Direction Régionale.
- Comité de Crédit des Agences Particuliers et Professionnels ;
- Comité de Crédit des Caisses Régionales, Agences Entreprises, Centres d'Affaires et Agence Grands Comptes ;
- Comité de Crédit des Directions Régionales.
- Comité de Crédit de la Directions du Réseau Entreprises
- Comité de Crédit des Directions de Réseau (Nord, Centre et Sud)

#### 5.1.2 Comités du Siège

##### Comité Interne du Recouvrement

Ce Comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à un million de dirhams. Comité de Recouvrement du Siège

Ce Comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dépassant la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

- Comité de Crédits du Siège (CCS)
- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel dont l'encours dépasse la compétence des comités de Crédit des Directions de Réseau ; et ce, dans la limite d'un encours de 30 millions de dirhams ;
- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients faisant partie d'un groupe d'affaires dans l'encours globale ne dépasse pas les 100 millions de Dirhams ; les demandes de crédit pour le financement de la promotion immobilière ;

et les demandes d'arrangement des créances irrégulières ou des créances en souffrance ;

- Statuer sur les dossiers des clients en situation contentieuse.

### 5.2 Politique Générale de Crédit

#### 5.2.1 Procédures de décision

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein du Crédit Agricole du Maroc s'articule autour de trois approches :

- Une approche scoring : Pour les Petites et moyennes entreprises agricoles ;
- Une approche standardisée pour les produits aux particuliers et aux professionnels ;
- De même, un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place :
- Une approche individuelle en fonction des spécificités et des besoins des entreprises qui repose sur les principes suivants :
  - la gestion du portefeuille de crédit qui permet au Directeur de point de vente de détenir suffisamment d'informations pour évaluer le profil de risque de client ;
  - la délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae sur la base de leur expérience, jugement, compétence, éducation et formation professionnelle ;
  - A noter également qu'un contrôle indépendant de la qualité du crédit et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général et les auditeurs externes ;

Le dispositif décisionnel est basé sur les principes de :

- la Collegialité des décisions
- la Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque

#### 5.2.2 La diversification du portefeuille de crédit

Elle demeure une préoccupation permanente de la politique de gestion du risque de crédit de la Banque. Les éventuelles concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives. Il en est de même pour ce qui est de la diversification sectorielle, qui en plus de la mission de service public dévolue à la banque pour le financement de l'agriculture, veille à diversifier l'exposition de la banque sur des secteurs qui répondent à la stratégie de la banque en matière de positionnement.

#### 5.2.3 Surveillance

L'entité de Coordination de la « Gestion Globale des Risques » assure, au niveau de la banque, des missions de :

- Prévention des Risques de Crédit
- Contribution à la Politique globale de Crédit
- Surveillance permanente des Risques de Crédit

#### 5.2.4 Créances en souffrance

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée régulièrement.

Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises donnent lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits. Les garanties en fonction de leur nature, sont déduites, selon des quotités stipulées par la circulaire de BAM, de l'assiette de calcul des provisions.

Le provisionnement fait l'objet de contrôle et de suivi par les Auditeurs Externes et le Comité d'Audit.

## 6. Comité Trésorerie et ALM

Dans le cadre de l'activité de gestion des risques financiers, et en vue de répondre aux exigences de Bank Al Maghrib et du comité de Bâle, il a été institué un comité Trésorerie et ALM ayant pour mission :

- la gestion prévisionnelle des risques de taux et de liquidité ;
- la gestion des équilibres bilanciaux de la banque ;
- le pilotage des activités par le système d'allocation des fonds propres ;
- décider des positions à prendre en matière de financement de la trésorerie.

## 7. Comités des Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- Un Comité des Risques Opérationnels Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application ;
- Un Comité Interne des Risques Opérationnels au sein de chaque métier et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et les reporting émanant des correspondants des risques opérationnels.

## 8. Comité du Contrôle Général et juridique

Le Comité du Contrôle Général et Juridique se tient une fois par mois. Il a pour mission de :

- 1- Assurer un suivi exhaustif du système de contrôle interne de la Banque et de veiller à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de contrôle ;
- 2- Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne au niveau des différents compartiments de la Banque et intervenir dans le cadre de la charte du contrôle interne,

## 9. Comité du Capital Humain

Le Comité du Capital Humain se tient une fois par mois. Il a pour mission :

- la définition des grandes lignes de la politique de recrutement ;
- l'évaluation du personnel et la gestion des carrières ;
- la gestion de la formation et des séminaires d'intégration.

## 10. Comité Mission de service public

Le Comité Mission de service public traite les éléments ayant trait à la mission de service public (agriculture, développement rural...), il est présidé par Le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire ; les Directeurs des filiales et le Directeur du Pôle Vert.

**Deloitte.**

COOPERS AUDIT

**Crédit Agricole du Maroc**  
**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA**  
**SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX**  
**AU 30 JUIN 2014**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 Septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 6 778 644 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 1 262 658) dont un bénéfice net de KMAD 200 662, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 30 juin 2014, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 Septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

COOPERS AUDIT (MAROC) S.A

**Deloitte Audit**  
288, Boulevard Zerktouni  
CASABLANCA -  
Té: 05 22 40 25/26/34/81  
Fax: 05 22 22 40 78

Fawzi Britel  
Associé

**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Té: 05 22 47 11 90 Fax: 05 22 27 47 30

Abdelaziz Ahmed  
Associé